



15^e Conférence
des directeurs des pêches de la CPS
20–24 mars 2023



Original : anglais

Conclusions de la quinzième Conférence des directeurs des pêches
de la CPS

Secrétariat de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS

Contexte

1. La quinzième Conférence des directeurs des pêches de la Communauté du Pacifique (CPS) se tient à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) du 20 au 24 mars 2023. Tous les membres et les observateurs ont pu se rendre au siège de la CPS et sont présents physiquement à la réunion.
2. Vingt-deux membres prennent part à la Conférence : l’Australie, les Îles Cook, les États-Unis d’Amérique, les Fidji, Kiribati, les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande, Palau, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Polynésie française, les Îles Salomon, le Samoa, les Samoa américaines, Tokelau, Tuvalu, les Tonga, Vanuatu et Wallis et Futuna.
3. La Conférence des directeurs des pêches de la CPS est un important rendez-vous régional, qui couvre un large éventail de domaines d’intérêt, pour lesquels les services des pêches sont compétents et dans lesquels la CPS, et en particulier la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (Division FAME), fournit une assistance scientifique et technique et appuie le renforcement des capacités. La Conférence joue un rôle unique et crucial, en ce qu’elle fixe les orientations stratégiques de la Division FAME de la CPS. En favorisant la mutualisation des connaissances et des meilleures pratiques, ainsi que la définition de stratégies de gestion durable, cet événement contribue à garantir la santé et la productivité à long terme des ressources halieutiques de la région Pacifique.
4. La Conférence est présidée par M. Joseph Gestin, Directeur du service d’État de l’agriculture, de la forêt et de la pêche de Wallis et Futuna. L’expérience de M. Gestin et le leadership dont il fait preuve dans le secteur des pêches et de l’agriculture sont d’un précieux concours pendant la Conférence et participent au succès des travaux. Prenant une part active dans les débats, il contribue à faire en sorte que les participants engagent des discussions constructives et utiles sur la gestion et le développement durables de la pêche et de l’aquaculture dans la région.
5. Stuart Minchin, Directeur général de la CPS, ouvre la Conférence et, dans son discours liminaire, souligne les sérieuses menaces que font peser les phénomènes météorologiques extrêmes et le changement climatique sur les moyens de subsistance et le bien-être des populations de la région Pacifique. Le Plan stratégique 2022–2031 de la CPS érige au rang de priorités la résilience et l’action climatique, les programmes phares de l’Organisation étant axés sur le changement climatique, les océans, les systèmes alimentaires et le genre. Les points abordés dans le cadre de la Conférence englobent des enjeux cruciaux pour la région et permettent aux directeurs des pêches des membres de la CPS d’avoir accès à un solide ensemble de données scientifiques, d’outils, de solutions innovantes et de connaissances. La CPS continuera de rechercher des investissements et des partenariats afin d’appuyer le renforcement des capacités dans les secteurs des pêches et de l’aquaculture dans la région.

Rapport sur la suite donnée aux conclusions de la 14^e Conférence des directeurs des pêches et de la 3^e Conférence régionale des ministres des Pêches

6. Les directeurs des pêches :
 - a) *examinent* et *notent* la suite donnée aux conclusions de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches et de la troisième Conférence régionale des ministres des Pêches, et félicitent la Division FAME d’avoir obtenu ces résultats dans un temps de mise en œuvre limité ; et
 - b) *prennent note* des progrès accomplis au regard des conclusions de la troisième Conférence régionale des ministres des Pêches, comme indiqué dans le document d’information 1, en mettant particulièrement l’accent sur les activités menées en ce sens par la Division FAME.

Présentation des résultats au regard du plan d'activité 2022–2027 de la Division FAME

7. Les directeurs des pêches :

- a) *examinent* et *notent* les résultats obtenus par la Division FAME, en particulier pendant la première année de mise en œuvre de son plan d'activité 2022–2027 (document de travail 1) ;
- b) *notent* qu'il convient d'axer davantage la présentation des résultats sur les effets obtenus et non plus tant sur les produits réalisés ;
- c) *prennent note* de la présence de lacunes et encouragent la Division FAME ainsi que les bailleurs à combler les plus importantes de celles-ci. Il est notamment nécessaire d'accorder davantage de ressources aux activités et domaines suivants :
 - i. activités réalisées par le Programme pêches côtières et aquaculture ;
 - ii. sciences et développement des pêches côtières ;
 - iii. mise en œuvre de la stratégie pour l'aquaculture ;
 - iv. travaux intégrés engagés à l'échelle de la Division sur les dispositifs de concentration de poissons ; et
 - v. suivi électronique pour la pêche hauturière.
- d) *se félicitent* de l'actualisation du tableau de bord interactif regroupant les résultats de la Division, qui permet désormais de consulter les résultats par membre, par bailleur et par objectif du plan d'activité ; et
- e) *saluent* avec gratitude le soutien accordé par les différents bailleurs à l'action de la CPS.

Priorités et nouveaux axes de travail de la Division FAME en 2023

8. Les directeurs des pêches :

- a) *examinent* et *approuvent* les axes de travail prioritaires de la Division FAME définis pour 2023, et les nouveaux axes de travail exposés (document de travail 3) ;
- b) *prient* la Division FAME de prendre note des priorités définies lors de la Conférence. L'accent est plus particulièrement mis sur les questions et les axes de travail suivants :
 - i. faciliter le partage d'expériences, d'informations et de données entre les membres,
 - ii. poursuivre le travail engagé pour assurer une représentation plus équilibrée des hommes et des femmes au sein de la Division FAME,
 - iii. assurer la planification de la relève pour les postes clés et de direction au sein de la Division,
 - iv. veiller à ce que des mesures de planification adéquates soient adoptées en vue du développement et de la transition du logiciel d'évaluation des stocks hauturiers MULTIFAN-CL, après le départ à la retraite du chef développeur,
 - v. élargir le Programme de formation des agents océaniques des pêches afin d'en ouvrir l'accès aux jeunes professionnels, notamment dans le domaine du développement des pêches, et, plus globalement, aux fonctionnaires des États et Territoires, et
 - vi. améliorer le recours aux méthodes de formations en ligne et hors ligne ;

- c) *prient* la Division FAME de s'efforcer de permettre à tous les membres d'accéder à l'ensemble des possibilités d'assistance et de formation, malgré les restrictions imposées par certains bailleurs ; et
- d) *prient* la Division FAME de poursuivre ses efforts afin d'ajuster et d'aligner les priorités en fonction des plans et des besoins définis par les membres et dans la région.

Modalités d'organisation futures de la Conférence des directeurs des pêches

9. Les directeurs des pêches parviennent à un consensus concernant les points suivants :
- a) La Conférence sera maintenue dans son format annuel et en présentiel.
 - b) La Conférence sera organisée sous une forme hybride, au moins une année sur deux, afin de permettre une participation accrue.
 - c) La Conférence sera décalée de mars à avril.
 - d) La Conférence aura une durée variable, qui sera ajustée en fonction de l'ordre du jour, mais ne dépassera pas trois jours ; deux journées au maximum pourront être consacrées aux réunions parallèles et/ou ateliers.
 - e) La Conférence doit rester axée sur les enjeux régionaux abordés sous l'angle stratégique, les questions techniques étant réservées aux conférences techniques.
 - f) La CPS doit établir l'ordre du jour en étroite concertation avec les membres, la présidence sortante et la prochaine présidence, et doit interroger les membres sur les éventuels éléments à ajouter à l'ordre du jour avant l'élaboration de celui-ci.
 - g) La Conférence continuera d'être organisée autour de la présentation d'exposés et de discussions en groupes, conformément au format actuel ; les discussions en groupes seront prévues en fonction des besoins, et une durée plus importante sera allouée aux restitutions en plénière.
 - h) Pendant la Conférence, la technologie doit favoriser les débats, mais il convient de faire en sorte qu'elle contribue à la recherche d'un consensus.
 - i) Pendant la semaine de la Conférence, des moments seront planifiés pour permettre aux membres et aux agents de la CPS d'interagir et d'élaborer des processus afin d'atteindre cet objectif de manière efficiente.

Programmes phares de la CPS – Océans, genre, changement climatique et systèmes alimentaires

10. Les directeurs des pêches :
- a) *prennent notent* de l'élaboration des programmes phares de la CPS axés sur les possibilités d'action et les défis communs qui se présentent dans la région et *apprécient* la volonté d'intégration des capacités à l'échelle de la CPS afin de répondre aux besoins des membres ;
 - b) *prennent note* des informations actualisées présentées au sujet du Centre de la Communauté du Pacifique pour les sciences océaniques (PCCOS) et encouragent l'élargissement des approches retenues afin de diffuser l'information auprès de la jeunesse, des organismes d'enseignement nationaux et des communautés ;
 - c) *notent* que la CPS travaille à l'élaboration d'un programme phare sur les océans afin de s'attaquer aux grands enjeux océaniques intéressant la région, conformément à la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 et au Plan stratégique 2022–2031 de la CPS ;

- d) *notent* et *saluent* l'élaboration du programme phare de la CPS sur l'égalité de genre, destiné à encadrer de manière globale l'action menée sur cette thématique transversale ;
- e) *notent* qu'il est important de soutenir l'égalité de genre et l'émancipation des femmes dans les secteurs des pêches et de l'aquaculture ; et
- f) *notent* qu'il est nécessaire de poursuivre la collecte de données exhaustives et fiables de niveau national et régional sur les pêches, les océans et le genre dans le secteur halieutique.

11. Les directeurs des pêches :

- a) *notent* que la résilience et l'action climatique sont au cœur du nouveau Plan stratégique 2022–2031 de la CPS, et que l'Organisation élabore actuellement une feuille de route pour son programme phare sur le changement climatique, qui permettra d'intégrer et de renforcer les ressources à l'appui des mesures prises par les membres pour lutter contre ce phénomène ;
- b) *notent* que l'équipe du programme phare sur le changement climatique demande aux responsables des services des pêches et aux parties prenantes d'appuyer le renforcement et la définition des ambitions du programme à court, moyen et long terme ; et
- c) *notent* que le programme phare sur le changement climatique contribuera à intégrer les conséquences, les débouchés et les besoins de ressources liés au changement climatique pour la pêche et l'aquaculture aux efforts menés plus largement par la CPS afin de renforcer les capacités et de mobiliser des financements ainsi que des ressources dans le domaine du climat.

12. Les directeurs des pêches :

- a) *prennent note* du point concernant le programme phare de la CPS sur les systèmes alimentaires (document d'information 5), notamment des évolutions à l'échelon mondial, régional et interne ;
- b) *notent* que les écosystèmes marins, les pêches et les aliments aquatiques et bleus se trouvent au centre des systèmes alimentaires du Pacifique et sont essentiels à la santé ainsi qu'à la prospérité des populations et des nations océaniques ;
- c) *soutiennent* les approches intégrées visant à aider les membres à relever les défis liés aux systèmes alimentaires et à saisir les occasions qui s'offrent à eux ; et
- d) *mettent en lumière* la possibilité pour les membres d'accroître la visibilité des aliments bleus au sein de la Coalition sur les aliments d'origine aquatique et les aliments « bleus », créée à l'occasion du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires.

Calendrier et processus pour l'examen des politiques régionales par les membres – Nouvelle partition pour les pêches côtières et feuille de route pour une pêche durable

13. En 2022, les participants à la troisième Conférence régionale des ministres des Pêches, réunis à Tarawa (Kiribati), ont chargé les responsables des services des pêches, avec l'appui de la CPS et de la FFA, d'examiner les politiques halieutiques existantes, à savoir la Nouvelle partition pour les pêches côtières et la Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie, et de veiller à ce qu'elles s'inscrivent dans le droit fil de la mise en œuvre de la Stratégie à l'horizon 2050.

14. Les directeurs des pêches :

- a) *débatent* des propositions d'objectifs, de champ d'évaluation, de processus et de calendrier pour l'examen des deux politiques halieutiques régionales ;

- b) *notent* qu'un délai supplémentaire est nécessaire :
 - i. pour définir en détail les objectifs, le processus et le calendrier de cet examen, et
 - ii. pour que la CPS mène des consultations plus approfondies avec la FFA ;
- c) *conviennent* que les membres communiqueront leurs éventuels commentaires supplémentaires à la CPS dans un délai de trois semaines ; et
- d) *conviennent* qu'après la réunion du Comité des pêches du Forum, la CPS diffusera auprès des membres une proposition actualisée d'examen, qui sera étudiée en intersession.

Transformer l'aquaculture dans la région au travers de la Stratégie régionale pour l'aquaculture

15. Les directeurs des pêches :

- a) *prennent note* du point présenté sur les prochaines étapes de l'élaboration d'une nouvelle stratégie régionale pour l'aquaculture, à partir des besoins à moyen et à long terme définis pour ce secteur ;
- b) *confirment* la procédure révisée d'élaboration de la Stratégie régionale pour l'aquaculture ;
- c) *approuvent* la finalité et les objectifs préliminaires suggérés dans l'évaluation régionale de l'aquaculture, qui orienteront les consultations des membres en vue de l'élaboration de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique ; et
- d) *mettent en lumière* les débouchés plus larges dans le domaine de l'aquaculture régénérative, comme indiqué dans l'évaluation régionale de l'aquaculture.

Point sur le Cadre régional pour la biosécurité aquatique

16. Les directeurs des pêches :

- a) *notent* que l'examen à mi-parcours du Cadre régional pour la biosécurité aquatique va pouvoir avancer après les retards liés à la pandémie de COVID-19 ;
- b) *prennent note* de la nécessité de désigner des référents nationaux pour la biosécurité aquatique afin de faciliter le développement de réseaux dans ce domaine ; et
- c) *chargent* la CPS de travailler avec les membres à la constitution du comité de mise en œuvre du Cadre régional pour la biosécurité aquatique.

Rapport d'activité de la Division FAME sur le changement climatique

17. Les directeurs des pêches :

- a) *prennent note* des progrès accomplis au cours des 12 derniers mois dans la mise en œuvre des programmes de travail de la Division FAME sur le changement climatique ;
- b) *prient* la Division FAME de prendre en compte les enjeux du changement climatique, en particulier pour les membres les plus vulnérables, dans l'ensemble de ses programmes de travail et activités ;
- c) *prennent note* des progrès accomplis dans le renforcement des laboratoires concernés au siège de la CPS à Nouméa pour appui à ce travail, et se félicitent des possibilités de soutien à l'échelle nationale et de renforcement des capacités des scientifiques des différents pays ;

- d) *tiennent à remercier* la Nouvelle-Zélande pour son appui aux activités dans le domaine du suivi de la pêche et de l'océan en vue de mettre au point un « système d'alerte précoce » relatif aux effets du changement climatique sur les ressources thonières ; et
- e) *approuvent* la proposition de mandat du Comité de supervision – Changement climatique de la Division FAME, et la nomination de Palau à la présidence de la première réunion dudit comité.

Projet d'adaptation au changement climatique des communautés et des économies océaniques dépendantes de la pêche thonière, financé par le Fonds vert pour le climat (FVC)

18. Les directeurs des pêches :

- a) *réaffirment* l'importance d'une gouvernance par les membres du projet financé par le FVC, et approuvent une structure de gouvernance opérant une distinction nette entre le rôle de l'entité accréditée et celui de l'entité d'exécution. Cette dernière est en effet responsable de la mise en œuvre du projet, tandis que l'entité accréditée a pour rôle de garantir le respect des règles et des procédures du FVC tout au long de l'exécution du projet ; et
- b) *demandent* à la Division FAME d'élaborer un document explicatif, pour discussion lors de la réunion des représentants officiels du Comité des pêches du Forum ou en marge de celle-ci, qui fournit des informations complémentaires et des exemples pour les six catégories de cofinancement.

Tableau de bord pour les rapports de situation sur le changement climatique et les pêches

19. Les directeurs des pêches :

- a) *prennent note* de la poursuite de l'élaboration d'indicateurs climatiques et écosystémiques, et du rôle que jouent ces derniers dans l'orientation des débats menés dans le cadre des points récurrents sur le changement climatique mis à l'ordre du jour des réunions de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC) ;
- b) *notent* que la WCPFC doit adopter des indicateurs potentiels ; et
- c) *prennent note* de l'élaboration du tableau de bord pour les rapports de situation sur le changement climatique et les pêches.

Conclusions de la 5^e Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture et du 2^e Dialogue sur la pêche communautaire

20. Les directeurs des pêches :

- a) *prennent note* avec satisfaction du Relevé de conclusions et de mesures de la 5^e Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture (RTMCFA5) (document de référence 2a), présenté dans le document de travail 8 ;
- b) *prennent note* avec satisfaction du Relevé de conclusions et de mesures du 2^e Dialogue sur la pêche communautaire (CBFD2) (document de référence 2b), présenté dans le document de travail 8 ;
- c) *examinent* et *approuvent* les recommandations 14 a), 14 b), 17 a), 17 b), 17 c), 27 a), 27 b), et 27 c) formulées lors de la RTMCFA5 à l'intention des participants à la 15^e Conférence des directeurs des pêches ; et
- d) *examinent* et *approuvent* les recommandations 35 a), 35 b) et 35 c) formulées lors du CBFD2 à l'intention des participants à la 15^e Conférence des directeurs des pêches.

Initiatives plus larges liées aux pêches et appuyées par la CPS

21. Les directeurs des pêches :

- a) *prennent note* de la création du Centre des pays insulaires océaniques sur l'acidification des océans (document d'information 11) en 2021 ainsi que des progrès réalisés dans l'élaboration du cadre de suivi régional ; et
- b) *prennent note* du point sur le statut des zones maritimes des pays du Pacifique (document d'information 13) et *prennent acte* de l'élaboration du tableau de bord sur la délimitation maritime dans le Pacifique.

Outils de la Division FAME de la CPS

22. Les directeurs des pêches :

- a) *prennent note* des différents outils mis au point par la Division FAME de la CPS, outils qui permettent de renforcer le soutien apporté aux membres et assurent l'efficacité de ce soutien ; et
- b) *encouragent* la Division FAME de la CPS à poursuivre ses investissements en faveur d'innovations et de recherches qui renforcent les capacités et les compétences des membres afin que ceux-ci puissent s'attaquer à des questions essentielles touchant à la collecte, à la conservation, à l'analyse et à la diffusion de données.

Conclusions présentées par la Conférence des directeurs des pêches à la 4^e Conférence régionale des ministres des Pêches

23. Les directeurs des pêches :

- a) *chargent* la Division FAME de rédiger un résumé des principales conclusions de la quinzième Conférence des directeurs des pêches de la CPS en vue de sa présentation à la quatrième Conférence régionale des ministres des Pêches.

Clôture

24. Les directeurs des pêches adoptent le relevé de conclusions de la quinzième Conférence des directeurs des pêches de la CPS.

25. Paula Vivili, Directeur général adjoint de la CPS, déclare la Conférence close.